



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	14
votants	15

OBJET :

Proposition des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 031-213102247-20260331-DEL_2026_02_11-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026-02-11

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à 20 heures.

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. JULLIA (procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu l'article L.19 du code électoral,

Considérant que la commission de contrôle des listes électorales est composée de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenue le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,

Considérant que cette commission est également composée de 2 autres conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,

Considérant que le Maire, les Adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission,

Entendu l'exposé de son Maire, les conseillers municipaux suivant ont donné leur accord pour participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales :

- Mme Marie-France FAVAREL
- M. Bruno JORDA
- M. Thierry DESERT-LACAY
- Mme Anne-Marie ECHEVARNE
- M. Serge LARQUE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

